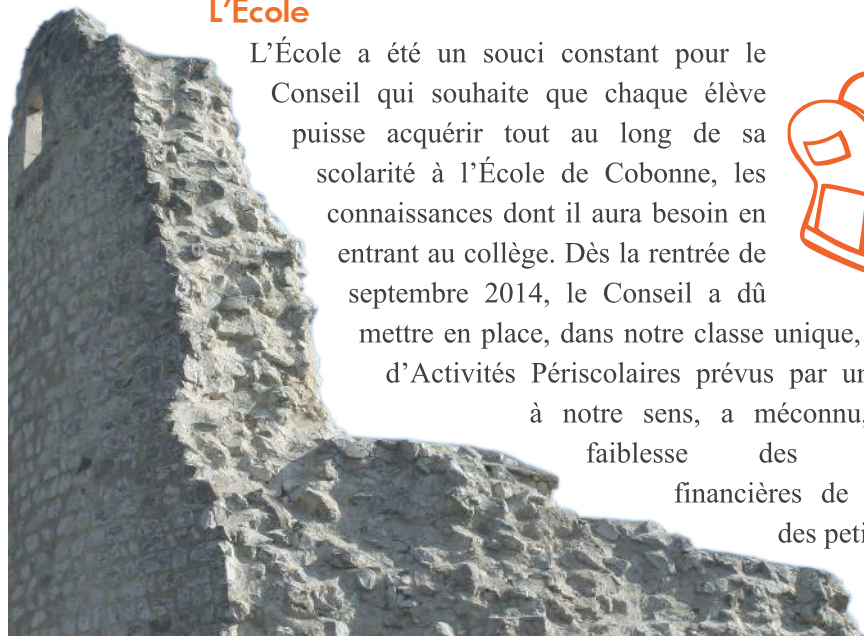


Déjà la fin de l'année scolaire, envolée et bientôt un souvenir ! Voici qu'une fois encore le temps de la classe est terminée, que vient celui des vacances et déjà se profilent les changements de la rentrée... Tant dans l'année qu'en prévision de la prochaine rentrée, notre École s'est trouvée face à des problèmes que le Conseil municipal s'est efforcé de résoudre en considérant principalement l'intérêt des élèves. D'autres décisions ont été prises intéressant la vie de la Commune dont vous allez pouvoir prendre connaissance dans les lignes qui suivent.

L'École

L'École a été un souci constant pour le Conseil qui souhaite que chaque élève puisse acquérir tout au long de sa scolarité à l'École de Cobonne, les connaissances dont il aura besoin en entrant au collège. Dès la rentrée de septembre 2014, le Conseil a dû mettre en place, dans notre classe unique, les Temps d'Activités Périscolaires prévus par une loi qui, à notre sens, a méconnu, outre la faiblesse des ressources financières de la plupart des petites



communes, l'absence d'associations aptes à offrir des animateurs. Ainsi n'ont pu être réalisés notre désir de faire naître chez les élèves le goût pour les sciences, celui de les initier au jeu d'échecs, ou de leur apprendre à savoir s'exprimer... Défaut d'information, nous n'avons su que tardivement, dans le cours de l'année, que le SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire) pouvait prendre en charge les TAP et, afin de proposer aux élèves des activités cohérentes et suivies, nous avons demandé à La MJC Nini Chaize d'Aouste d'élaborer, pour l'année scolaire 2015-2016, un PEDT dans lequel les animateurs interviendront deux fois 1 h 30 par semaine (au lieu de 4 fois 45 minutes). Les lundis et jeudis ont été retenus. Afin de respecter l'obligation des 24 heures de cours par semaine, la contrepartie de cette nouvelle organisation est que les mardis et vendredis les élèves auront classe jusque 16 h 30. Approuvé par le Conseil municipal le 25 mai 2015, le PEDT a été présenté au Conseil d'École qui a émis un avis réservé en raison de l'allongement du temps scolaire les mardis et vendredis. Le PEDT a été soumis à l'accord des autorités académiques et, sauf refus, il entrera en vigueur à la prochaine rentrée.

À ce jour, 20 élèves sont inscrits pour septembre 2015 : 7 élèves en Grande section de maternelle, 3 CP, 5 CE 1, 4 CE 2, 1 CM1, et aucun élève en CM 2.

Afin que le Maître puisse consacrer la plus grande partie du temps scolaire aux élèves du primaire, le Conseil est sur le point d'engager un ATSEM (Agent Territorial Spécialisé d'École Maternelle). Ce peut être un poste d'agent territorial, de catégorie C, ou un « Emploi aidé », le contrat étant établi pour une année renouvelable. Un appel à candidatures a été lancé et, pour respecter le délai de publicité, le jury se réunira fin juillet. Pendant le temps d'enseignement, l'Atsem est placé sous l'autorité du Maître qui prépare et lui demande de faire effectuer les activités pédagogiques propres aux élèves de grande section de maternelle, activités qui se dérouleront dans la nouvelle salle de classe aménagée par la suppression de la mezzanine. Ainsi les deux groupes d'enfants seront nettement différenciés. En dehors des temps scolaires, l'Atsem relève de l'autorité du Maire. Il est recruté pour 22 heures par semaines, annualisées.

L'Atsem s'occupera également de la cantine ; en raison du nombre prévisible d'enfants, il sera aidé pour ce service (qui comprend aussi d'aller chercher les repas), par une personne recrutée sur un « Emploi aidé » et remplaçant Manon Piollet qui ne souhaite pas avoir un contrat plus restreint.



Quand elle engage sur un « Emploi aidé », la Commune reçoit une aide substantielle de l'État (ainsi pour un « Emploi d'avenir », elle atteint 75%). Le jury pour recruter cette personne qui assurera également le ménage des locaux (salles de classe, salle communale, mairie) s'est réuni le 1er juillet et le poste est pourvu. Son temps de travail est de 20 heures par semaine annualisées.

Lorsque la Maison Familiale Rurale de Divajeu qui fournissait les repas de la cantine a été contrainte de créer une société commerciale (La Chauméane) chargée de fabriquer les repas et de les vendre, le Conseil a craint qu'une association communale ne dût être constituée et ne fût dans l'obligation d'acquérir des parts de la Chauméane, afin de pouvoir acheter les repas et les revendre aux parents d'élèves. L'association se serait substituée à la Commune qui ne pouvait être partie prenante d'une société à caractère commercial. Pour cette raison, le Conseil avait envisagé de chercher un autre fournisseur et un premier contact avait été pris. Finalement il a été possible à la MFR de continuer à fournir les repas sans passer par une association ; elle s'est engagée à ce que le prix des repas n'augmente pas et, dans la mesure du possible, à s'approvisionner auprès de producteurs locaux. Dans ces conditions et considérant que la MFR remplissait un rôle éducatif important en formant des jeunes aux métiers de l'agriculture, le Conseil a décidé de lui confier de nouveau, pour l'année scolaire qui vient, la fourniture des repas de la cantine.

L'eau des Bourbous

Le précédent *Vivre à Cobonne* vous avait informé que le Conseil avait dû voir et revoir la convention entre les ayants droit actuels qui bénéficient d'un captage privé sur la source des Bourbous et la Commune de Cobonne. Un ayant droit qui ne s'était pas fait connaître au moment de l'enquête d'utilité publique s'étant manifesté, les ayants droit déjà reconnus en ont été informés et la convention lui a été transmise. D'autre part, une réunion du

Conseil Départemental de l'Environnement et des risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) s'est tenue à la Préfecture le 18 juin afin de solliciter son accord sur l'exploitation par la Commune du nouveau forage; le Conseil espère qu'il rendra un avis favorable, ce qui conduira le Préfet à prendre un arrêté d'utilité publique, lequel nous permettra de prévoir les travaux de



mise en œuvre du nouveau forage et de demander les subventions nécessaires. Des baisses de pression, voire des arrêts de distribution d'eau, étant survenus ces derniers temps, il importe que rien ne vienne retarder la mise en œuvre des travaux ; dans ce but, il a été demandé aux ayants droit de signer la convention au plus tard le 17 juillet.

Station d'épuration

Si la station d'épuration fonctionne en donnant toute satisfaction, il est rappelé qu'elle n'est pas faite pour recevoir des déchets, des ordures ou encore d'autres objets telles des planches, qui obstruent les canalisations et nuisent au processus naturel de dégradation. Nous demandons donc aux usagers de veiller à respecter le bon usage de leurs installations domestiques raccordées au réseau public d'assainissement.

Depuis 10 ans qu'elle est en service, la station a besoin d'être curée et les boues doivent être enlevées afin que le développement des roseaux filtrants ne soit pas entravé. Cette opération sera faite au printemps prochain. Contact a été pris avec la Chambre d'agriculture de la Drôme afin d'épandre les boues de la manière la moins nuisible à l'environnement. Le coût de cette opération sera financé par une augmentation de la taxe d'assainissement payée par les personnes dont l'habitation est raccordée au réseau public.

Les propriétaires d'habitations qui ont un assainissement individuel et qui ont besoin de conseils peuvent les demander au SIGMA (Syndicat Intercommunal pour la Gestion Mutualisé de l'Assainissement) dont voici les coordonnées :

Place Michel Paulus. Quartier Brunelle
Écosite du Val de Drôme
26400 EURRE
tél : 04 75 55 34 39.
courriel : sigmadrome@gmail.com.

Natura 2000

La demande présentée au préfet de la Drôme par les communes du territoire « Gervanne et rebord occidental du Vercors » de reporter la date d'approbation des limites du périmètre de la zone Natura 2000 a été reçue



favorablement et la Commune va faire connaître au Parc naturel du Vercors qui est chargé de mise en œuvre de Natura 2000 les modifications que propriétaires et agriculteurs ont souhaitées.

D'autre part le Comité de pilotage s'est réuni à Combovin le 24 juin et a présenté le document « Objectifs » de Natura 2000 ainsi que la charte.

Ces 2 textes sont disponibles sur le site <http://goo.gl/tkwQAA> et une version papier va être envoyée à la mairie où elle sera à la consultable par tous. Des modifications peuvent être apportées jusqu'au 20 juillet avant validation définitive.



Accessibilité de l'église

La loi nous en faisant obligation, le Conseil étudie comment rendre l'église accessible aux personnes handicapées sans que le site ni son environnement soient dénaturés. La date limite de dépôt du dossier d'accessibilité programmée a été fixée au 27 septembre. Le 26 mai, Le Conseil a accepté à l'unanimité des présents le devis de l'entreprise Bonhomme Access (entreprise qui nous a été indiquée par la CCVD). Il se monte à 508,78 euros TTC, et il permettra d'étudier la faisabilité des travaux d'accessibilité. Nous précisons bien que cette somme ne correspond en rien aux coûts des éventuels travaux et que des subventions seront nécessaires.

Voirie

Pour 2015, une ligne budgétaire de 20 000 euros a été votée par le Conseil pour les travaux de voirie. Il est acquis qu'ils seront subventionnés à 80%. Comme cela a été fait les années précédentes, les travaux de voirie envisagés dans toutes les communes des bassins Gervanne/Sye seront présentés ensemble et feront l'objet d'un appel d'offres commun auprès des entreprises.

*Le Maire
José Lothe*

⚡ Vie sociale et associative

Un tournoi amical de pétanque a eu lieu dans l'après-midi du 30 mai, sur la place du village et a rencontré un franc succès, ce qui invite à en organiser un autre, comme le premier ouvert à toutes et tous.



Le 10 juin le collectif *Viellir à Cobonne* a organisé une sortie en Ardèche qui a réuni une bonne vingtaine de Cobonnoises et Cobonnois qui ont visité l'église abbatiale de Cruas, les anciens logements sociaux construits par la société Lafarge et partagé un repas très amical.



À l'occasion de la fête nationale du 14 juillet, le Conseil municipal offrira un apéritif aux Cobonnoises et Cobonnois, à partir de 11 h 30 au verger municipal proche du Jardin du Donjon. Vous allez recevoir une invitation en bonne et due forme dans votre boîte aux lettres.

Traditionnellement organisée à Cobonne, la Nuit des Contes s'est déroulée pour le plus grand plaisir des petits et des grands, le samedi 4 juillet, à partir de 18 heures.

Le 10 juillet, à 21 heures, la troupe de théâtre L'Échappée Belle représentera *Au bord de l'Autre* (carnets de voyage de la Négritude) au Jardin du Donjon, spectacle écrit à partir de différents auteurs. En cas de mauvais temps, la pièce sera jouée dans la salle communale.

« Les Couleurs de l'âme » : Florence de Galzin exposera ses peintures du 10 au 14 juillet dans la salle des Amis du Vieux Cobonne.



Le concert de l'ensemble Baroque aura lieu le 29 juillet à 21h au Jardin du donjon.

Les Amis du Vieux Cobonne vous invitent au traditionnel repas qui cette année encore aura lieu le samedi 15 août à partir de 19 heures. Venez nombreux.

Ambrosie

Comme chaque année l'Agence Régionale de Santé vous rappelle qu'il est obligatoire d'arracher l'ambrosie avant floraison (août) sur vos terrains.

✂ État-civil

Peine et joie chez Pierre & Ève HUGUENIN :

Pierre et Ève ont eu la douleur de perdre leur fils Bruno le 24/12/2014 à La Paz en Bolivie où il s'était installé récemment avec sa compagne Véronica HUANCA-MITA.

Leur tristesse a été quelque peu atténuée par la naissance de Naomi Valentina HUGUENIN-HUANCA, la petite fille de Bruno et de Véronica, le 26/02/2015 à La Paz en Bolivie.

Le Conseil municipal exprime à Pierre et Ève Huguenin ainsi qu'à leurs enfants sa profonde compassion.

Est née ...

Luaine DESSALES est venue au monde le 28 mai 2015, à la maternité de Die.

Le Conseil municipal adresse ses compliments aux parents de la petite Luaine à l'adresse de qui il formule les meilleurs vœux.

📌 Informations pratiques

Mairie de Cobonne
3945A Route de Gigors - Chamblard
26400 COBONNE



Numéro de téléphone de la mairie : 04 75 25 24 77
Numéro de télécopie : 09 72 42 27 38
Adresse électronique de la mairie : info@mairiedecobonne.fr

Horaire d'ouverture de la Mairie

- Le mardi de 14 h à 16 h 30
- Le vendredi de 10 h à 12 h
- Les 1^{er} et 3^{ème} samedis du mois de 10 h à 12 h

Équipe administrative de Cobonne

Maire de Cobonne	<i>José LOTHE</i>
Secrétaire de mairie	<i>Sylvie MOUYON</i>
Agent communal	<i>François PATUREL</i>
Auxiliaire scolaire	<i>Manon PIOLLET</i>

Numéros d'urgence

S.A.M.U.	15
POLICE SECOURS	17
POMPIERS	18
Appel d'Urgence Européen	112
Problème d'eau	04 75 76 85 37

Horaires d'été d'ouverture de la déchetterie d'Eurre

Les lundi, mercredi, vendredi et samedi de 8 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18h.
Les mardis et jeudis de 13 h 30 à 18h.

Vous trouverez les heures d'ouverture des autres déchetteries intercommunales sur le site de la C. C. V. D. (www.valdedrome.com)

Information communes Gervannes/Sye : www.gervanne-sye.com